



## Négociations salariales : mesures catégorielles enfin sur la table

Lundi 29 avril, le ministère a présenté au SNUipp et à la FSU le projet de protocole des discussions qui devraient s'ouvrir pour des mesures catégorielles. Le SNUipp revendique une revalorisation concrète pour les PE.

Conformément au document envoyé le 27 avril dernier, trois axes de travail sont privilégiés :

- ▶ Le rapprochement des niveaux de rémunération et des perspectives de carrière des professeurs des écoles avec les enseignants du second degré. Cet axe comporte la question de la création d'une indemnité au bénéfice des enseignants du premier degré visant à reconnaître des missions qu'ils accomplissent au titre du suivi et de l'évaluation des élèves, ainsi que la convergence des taux de promotion à la hors-classe entre les différents corps enseignants. Selon le ministère, les discussions sur ce sujet pourraient démarrer dès le mois de mai.
- ▶ Une amélioration des rémunérations des personnels percevant les salaires les moins élevés (catégories C) et la mise en place d'un suivi des enseignants contractuels.
- ▶ La valorisation des parcours professionnels de tous les enseignants renvoyée à une négociation plus longue d'ici 2014.

### 1/ les revendications du SNUipp-FSU

La question des carrières et des salaires est devenue préoccupante. En plus de la perte de pouvoir d'achat liée au gel du point d'indice (-13% depuis 2000), différentes données traduisent un déclassement salarial des PE :

- les départs à la retraite : 60% des PE n'atteignent par le dernier échelon de la classe normale et seulement 3,4% atteignent l'échelon terminal de la hors classe
- les comparaisons internationales : après 15 ans d'exercice, les enseignants français du primaire sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de plus de 320 euros par mois !
- Enfin la dévaluation du point d'indice est ressentie encore plus fortement chez les PE du fait du faible taux d'indemnités (5,3 % contre 21,8 % pour l'ensemble de la fonction publique).

D'autre part, les inégalités entre collègues peuvent atteindre jusqu'à 150 € en fin de carrière et ne sont pas dues uniquement aux interruptions de carrière des femmes, mais également à d'autres mécanismes, plus subjectifs, comme la notation.

Pour le SNUipp-FSU, la priorité à l'école primaire ne pourra faire l'impasse sur la situation matérielle et financière des enseignants du premier degré.

Revalorisation financière des PE reconnaissant notre travail invisible (43 H par semaine) et s'alignant sur la situation du second degré. C'est le sens de notre demande d'une indemnité pour tous les PE qui ne peut être inférieure à 100 euros mensuels.

Amélioration du déroulement de la carrière : le SNUipp-FSU revendique l'accès de tous à l'indice 783, indice terminal de l'actuelle hors-classe au rythme d'avancement le plus rapide, dans le cadre d'une classe unique. Il demande la transformation de la hors classe en échelons accessibles à tous.

## 2/ Les "propositions" de Peillon

Le ministère propose un protocole d'accord qui définirait le cadre des négociations. Le ministère souhaite travailler sur deux axes déjà annoncés précédemment et favoriser ainsi "le rapprochement des salaires et des déroulements de carrière entre professeurs des écoles, certifiés, PEPS, PLP, CPE" :

- la création d'une indemnité au bénéfice des enseignants du premier degré visant à reconnaître des missions qu'ils accomplissent au titre du suivi et de l'évaluation des élèves". Elle serait notamment liée à " des temps de concertation et de travail en équipe, notamment pour mettre en place la nouvelle organisation des rythmes scolaires et les projets éducatifs territoriaux (PEDT)".
- la convergence des taux de promotion à la hors classe

## 3/ Les prémices d'une négociation difficile

### Sur le fond :

28 avril 2013 : V.Peillon : "La revalorisation des professeurs des écoles sera "très faible" et fixée en juin"

"*Nous sommes dans des mesures catégorielles déjà programmées pour 3 ans avec une enveloppe de 90 euros par an par fonctionnaire*", a précisé Vincent Peillon lors du Grand jury RTL LCI le 28 avril. Le ministre semblait soucieux de faire passer l'idée que cette revalorisation ne pesait pas sur le budget de l'éducation nationale puisque les sommes (90 millions) sont déjà inscrites au budget. Il a justifié cette mesure en rappelant : "*les professeurs des écoles je leur demande davantage, avec la réforme des rythmes et la concertation avec le collège*". Il a évoqué l'inégalité d'accès à la hors classe entre certifiés et professeurs des écoles. "*Le montant est en discussion mais c'est très faible*" a précisé le ministre. La prime pourrait se situer entre 100 et 400 euros annuels au maximum (sic !). V Peillon a fixé le terme des discussion à la fin juin.

### Sur la forme :

Pour la FSU, la méthode de dialogue social n'est pas la bonne avec le ministère de l'éducation. La FSU a écrit au président Hollande pour lui faire part de plusieurs incohérences (respect de la représentativité, modalités de négociation) et la possibilité de faire remonter les paroles des collègues de façon plus large.

Lettre ouverte de la FSU à François HOLLANDE sur le dialogue social au MEN

Monsieur le Président de la République,

Nous tenons, par la présente, à vous alerter sur la manière pour le moins surprenante et de toute évidence inadmissible dont le dialogue social est actuellement mené au ministère de l'Education nationale.

Au moment où doivent s'ouvrir des discussions relatives aux mesures catégorielles pour les personnels liées à la refondation de l'école, la FSU a découvert le document ministériel par la presse et sur le site d'organisations syndicales qui en disposaient déjà. Cette méthode est inacceptable.

La FSU, première fédération de l'Education nationale, avec une représentativité de plus de 40%, porte l'exigence d'un dialogue social transparent et équitable, respectueux de l'ensemble des organisations qui tiennent leur légitimité du vote des personnels. Ce n'est pas au Ministre de choisir ses partenaires sociaux. C'est une condition même de respect des personnels.

En outre, le Ministre de l'Education nationale demande aux organisations syndicales une signature pour entrer en discussion : quelle curieuse méthode que celle qui consiste à exiger des organisations syndicales d'approuver un protocole d'accord avant même d'avoir commencé à discuter et a priori dans un cadre contraint ! [...]

Lire la suite : [ICI](#)